

# Conférence de presse

Mercredi 11 octobre 2017

**CRISE DE RECRUTEMENT,  
FORMATION, DÉBUTS DE CARRIÈRE,**

## **COMMENT RENDRE LE MÉTIER ATTRACTIF ?**

- analyse chiffrée de la crise de recrutement et du recours aux contractuels
- résultats complets de l'enquête 2016/2017 du SNUipp-FSU auprès des professeurs stagiaires
- propositions du SNUipp-FSU





# Concours et recrutement : un métier peu attractif

## Une crise de recrutement qui perdure

Depuis 2013, tous les concours de recrutement de professeurs des écoles ont été marqués par des recrutements non effectués à l'issue des épreuves d'admission : 346 en 2013, 744 au concours 2014 exceptionnel, 100 au concours 2014 rénové, 368 au concours 2015, 665 au concours 2016. Et aujourd'hui, 569 au concours 2017. Au total, en six concours, ce sont au total 2792 pertes de recrutement.

L'évolution du nombre d'inscrits au concours externe de professeur des écoles est très nette si l'on compare les années 2005 et 2017, qui comptaient à peu de choses près le même nombre de postes : 12 ans après, il y a un quart d'inscrits en moins et près de la moitié de candidats présents en moins.

	Postes	inscrits	présents
<b>2005</b>	11 688	94 174	55 709
<b>2017</b>	11 722	71 229	29 010
		<b>25 % d'inscrits en moins</b>	<b>48 % de présents en moins</b>

Le SNUipp-FSU a alerté dès le début de cette crise sur une situation dramatique et inacceptable, qui conduit à un recours massif à des contractuels sans formation pour pallier le déficit de recrutement et installe la précarité dans nos écoles. Les années passées, l'intervention du SNUipp-FSU avait permis une utilisation importante de la liste complémentaire.

À cette rentrée, malgré l'annonce du ministère de recruter 1000 personnes inscrites sur liste complémentaire, le recours à des contractuels n'a pas été évité. En effet, dans de nombreuses académies, le volume et/ou l'appel fait à la liste complémentaire sont insuffisants. (cf : fiche « Recrutement de contractuels : vers la précarisation du métier d'enseignant »).

La désaffection pour le métier d'enseignant est visible sur l'ensemble du territoire. Mais elle est particulièrement problématique dans les académies les plus déficitaires, qui continuent à perdre des postes sans possibilité de les compenser par des listes complémentaires. L'académie de Créteil a perdu 453 recrutements au concours 2016 (1571 sur les six derniers concours). Versailles a perdu 92 recrutements en 2016 (476 sur les six derniers concours).

## CRPE 2017 : 569 postes non pourvus à l'issue des épreuves d'admission

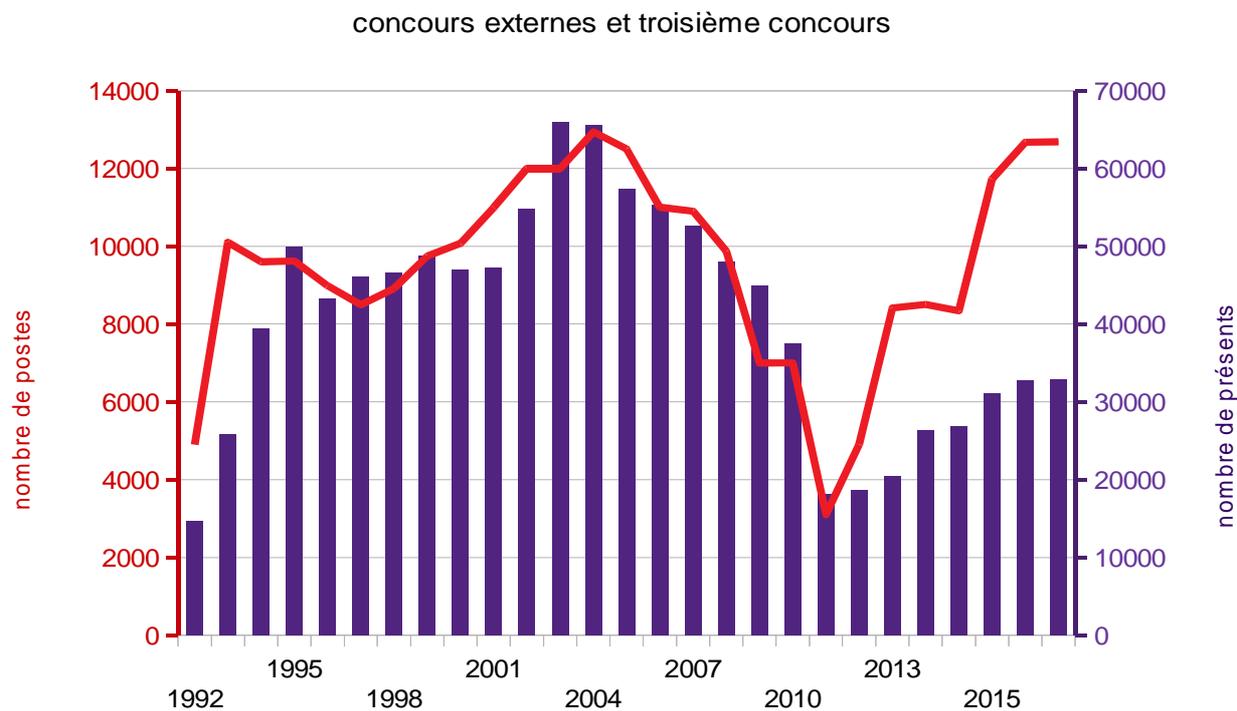
Académie	Postes ouverts aux concours*	Recrutements*	Bilan
Aix - Marseille	580	580	
Amiens	470	470	
Besançon	200	200	
Bordeaux	410	410	
Caen	180	178	-2
Clermont - Ferrand	115	115	
Corse	30	30	
Créteil	1800	1347	-453
Dijon	280	280	
Grenoble	480	480	
Guadeloupe	55	55	
Guyane	210	191	-19
Lille	700	700	
Limoges	90	90	
Lyon	850	850	
Martinique	66	66	
Mayotte	120	120	
Montpellier	550	550	
Nancy - Metz	310	310	
Nantes	385	385	
Nice	325	328	+3
Orléans-Tours	450	450	
Paris	310	310	
Poitiers	270	270	
Reims	225	225	
Rennes	330	330	
Réunion	240	240	
Rouen	360	360	
Strasbourg	400	400	
Toulouse	460	454	-6
Versailles	1750	1658	-92
<b>TOTAL</b>	<b>13001</b>	<b>12428</b>	<b>-569</b>

(\* somme des concours externes, seconds concours internes et troisième concours de recrutement des professeurs des écoles)

Le concours supplémentaire pour l'académie de Créteil a permis le recrutement de 500 enseignants en plus cette année. Cela ne compense toutefois pas les pertes de ces dernières années et ne comble pas les besoins dans cette académie qui recourt chaque année à plusieurs centaines de contractuels non formés pour assurer la responsabilité de classes.

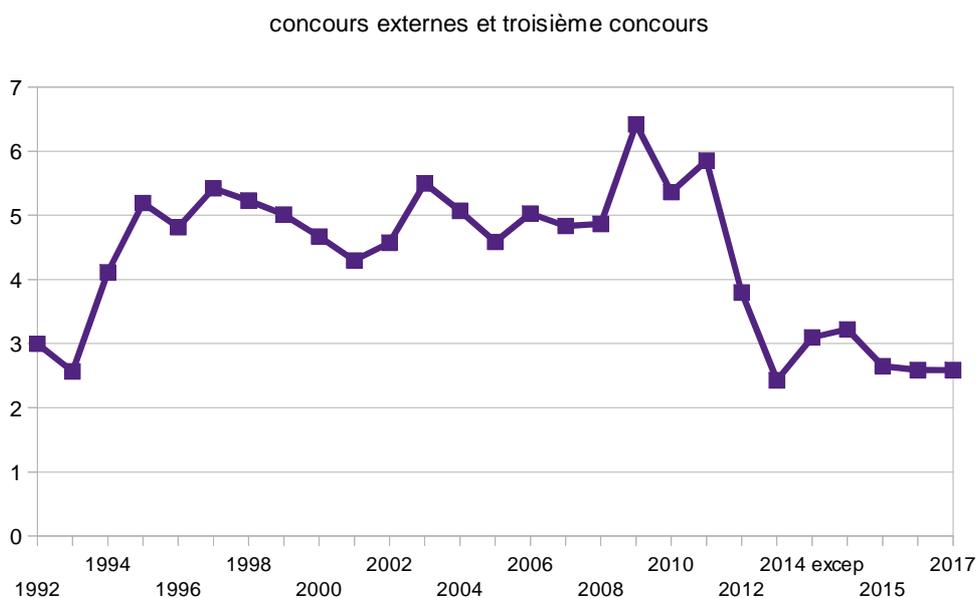
# Évolution du nombre de postes et présents au concours

## Evolution du nombre de postes par rapport au nombre de présents



Exemple de lecture : en 2010, il y avait plus de 6 présents au concours pour 1 poste, contre moins de 3 en 2017.

## Evolution du ratio du nombre de présents par rapport au nombre postes



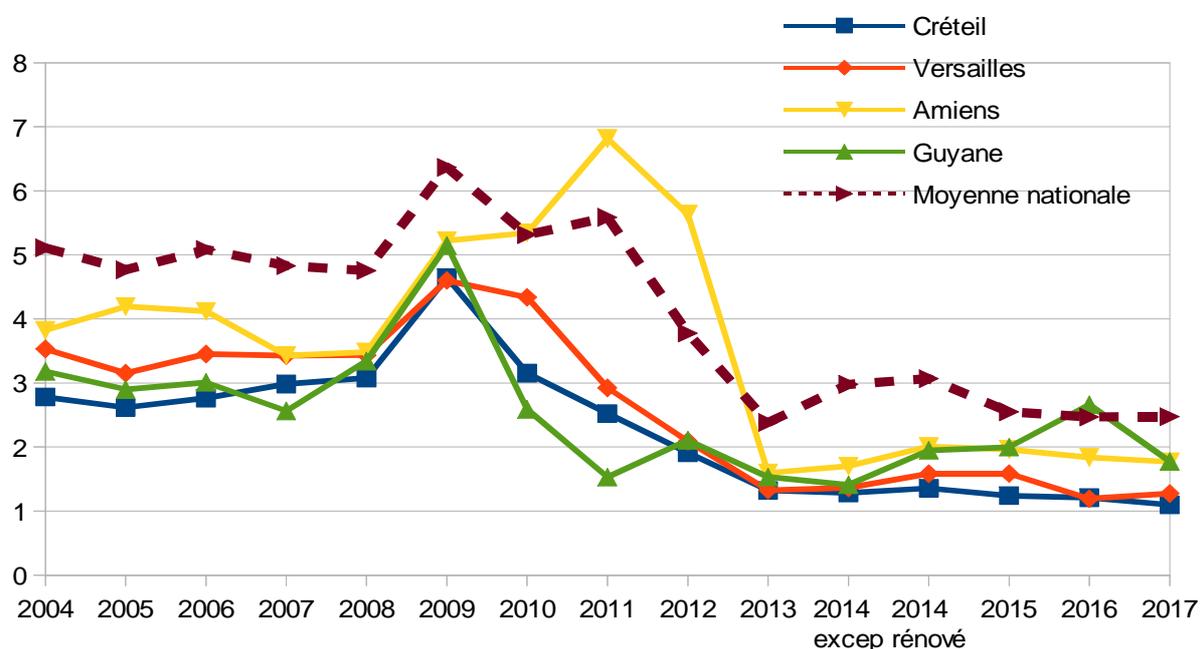
Un ratio bas traduit une situation difficile en termes de recrutement.

## Places aux concours

Session	Places aux concours
2004	13 037
2005	12 805
2006	11 267
2007	11 187
2008	10 010
2009	7 158
2010	7 165
2011	3 154
2012	6 000
2013	8 600
2014 exceptionnel	8 500
2014 rénové	8 500
2015	11920
2016	12911
2017	<b>13001</b>

## Des académies en difficulté

Evolution du ratio  
du nombre de présents par rapport au nombre de postes  
concours externe



La désaffection pour le métier d'enseignant est visible dans toutes les académies. Mais elle est particulièrement problématique dans les académies les plus déficitaires.

Au concours 2017, il y avait 1,10 présent au concours pour 1 poste à Créteil, 1,27 présent pour 1 poste à Versailles, 1,77 présent pour 1 poste à Amiens et 1,78 présent pour 1 poste en Guyane (contre moins de 3 présents pour 1 poste au niveau national)

## Des raisons multiples

Le début des années 90 a aussi été marqué par une hausse importante du nombre de recrutements, qui a nécessité d'amener beaucoup d'étudiants aux concours de l'enseignement.

Le gouvernement avait alors mis en place des allocations d'enseignement : 50 000 francs d'alors en licence pour certains étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement (11 242 € soit 936€ par mois), et 70 000 francs lors de l'année de préparation du concours (15734 € soit 1311 € par mois), et ce, sans contrepartie de travail. Le nombre de candidats a rapidement augmenté.

Puis d'autres éléments se sont conjugués :

- la baisse du nombre de places offertes sous la mandature Sarkozy
- l'augmentation du niveau de recrutement sans qu'aucune politique volontariste d'accès aux études (pré-recrutements, aide sociale) n'ait été mise en place.
- les conditions d'entrée et d'exercice du métier et de rémunération qui se sont dégradées.

Cette situation doit trouver des réponses concrètes, en particulier pour les académies déficitaires.



# Recrutements de contractuels : vers la précarisation du métier d'enseignant.

## Quelques chiffres

- **Pertes au concours 2017** : 569
- **Pertes sur les 6 derniers concours** : 2792
- **Potentiel de la liste complémentaire** : 1641
- **Recrutements effectifs sur la liste complémentaire** : 919
- **Pour pallier à des désistements** de lauréats inscrits sur liste principale du concours:218
- **Pour pourvoir des postes vacants** (départ à la retraite, congé longue durée, disponibilité, changement de département, décès, etc.) : 701
- **Recrutements de contractuels enseignants** : 1610 dans 35 départements

Le recrutement de contractuels enseignants du premier degré qui se limitait, auparavant, à quelques départements (Guyane, Mayotte et la Seine-Saint-Denis) concerne aujourd'hui 1/3 des départements. Pour mémoire :

- En 2014/2015 : 38 départements concernés par le recrutement de 1 864 enseignants non titulaires
- En 2015/2016 : 34 départements concernés par le recrutement de 1 726 enseignants non titulaires
- En 2016/2017 : 2074 équivalent temps plein d'enseignants non titulaires

## Bilan de rentrée

En ce début d'année scolaire le SNUipp-FSU a lancé une enquête auprès de tous les départements. Au 14 septembre, près de 2000 postes n'étaient pas pourvus. Le service public d'éducation ne peut donc garantir à tous les élèves la présence d'un enseignant formé devant eux.

Pour répondre à ces besoins, les rectorats ont fait appel à des lauréats inscrits sur liste complémentaires, mais ont aussi massivement recours au recrutement de contractuels. En juillet 2017, le nouveau Ministre de l'Éducation Nationale annonçait le recrutement de 1000 lauréats inscrits sur liste complémentaire. Or, même si 919 listes complémentaires ont été recrutées, seulement 701 l'ont été pour combler des vacances de postes, les autres ont été appelées pour pallier des désistements de lauréats inscrits sur liste principale (218). Le compte de créations de postes annoncé n'y est donc pas.

Et ces recrutements sont bien insuffisants. Ainsi, dans 1/3 des départements, les rectorats ont fait appel à des contractuels sans avoir forcément épuisé la liste complémentaire quand celle-ci existait. Avec le recours à plus de 1600 personnels contractuels (hors Mayotte), soit 2/3 des recrutements opérés depuis la rentrée, embauchés pour quelques mois, parfois pour une année, sans perspective de formation ni de titularisation pour enseigner aux élèves, la précarité s'installe dans les écoles.

**Et, comble de l'ironie, certains départements proposent aux personnes inscrites sur liste complémentaire d'être recrutées comme contractuelles, perdant alors le bénéfice du concours et la possibilité à terme d'être titularisées.**

Le SNUipp-FSU s'est adressé au Ministre de l'Éducation Nationale pour demander de recruter, en urgence, des enseignants sur liste complémentaire.

## Quelques éclairages locaux

### Dans l'académie de Créteil, un concours supplémentaire qui ne suffit pas à répondre aux besoins

#### Valentin Ripp du SNUipp-FSU 93

- Pour le concours 2017, 453 postes n'ont pas été pourvus ce qui porte à 1360 le nombre de postes perdus sur les 4 derniers concours (hors concours supplémentaire).
- Pour 2017, 500 postes ont été ouverts au concours supplémentaire pour l'académie de Créteil. Les 350 personnes sur liste complémentaire de ce concours ont été appelées. Cela ne compense toutefois pas les pertes de ces dernières années et ne comble pas les besoins dans cette académie qui recourt chaque année à plusieurs centaines de contractuels.
- En cette rentrée plus de 400 contractuels ont déjà été recrutés dans l'académie de Créteil.

### En Guyane, des dispositifs d'alternance qui ne permettent pas de répondre à la crise de recrutement

#### Suley Jair du SNUipp-FSU 973

- 19 postes ont été perdus pour le concours 2017 (75 sur les 4 derniers concours).
- Les dispositifs EAP2, L3 et M1 en alternance sont mis en place sans pour autant permettre de palier à la crise du recrutement et combler le manque d'enseignants.
- 80 contractuels ont été recrutés en ce début d'année.

### En Saône-et-Loire, des listes complémentaires recrutées comme contractuelles

#### Frédéric Pehu du SNUipp-FSU 71

- Actuellement, 23 postes sans enseignant.
- Au niveau de l'académie (Dijon), le potentiel de la liste complémentaire était de 52 mais le département n'y a pas fait appel.
- 18 contractuels ont été recrutés. Pour cela un courrier a été envoyé aux lauréats inscrits sur la liste complémentaire.

### En Gironde, un département attractif qui recrute pourtant des contractuels et où des listes complémentaires sont recrutées comme contractuelles

#### Mathilde Lemaître du SNUipp-FSU 33

- Actuellement, 25 postes sans enseignant.
- Des contractuels recrutés, parmi eux des listes complémentaires alors qu'il y a encore une trentaine de personnes inscrites sur liste complémentaire.

### En Meurthe et Moselle, des contractuels recrutés alors qu'il y a encore des personnes inscrites sur liste complémentaire

#### Isabelle Nicolas du SNUipp-FSU 54

- Actuellement, 15 postes sans enseignant.
- 11 contractuels ont été recrutés



# Véritables pré-recrutements: une urgence

## Ce qui existe

### Les étudiants apprentis professeurs (EAP)

Le dispositif a remplacé celui d'«Emploi-Avenir-Professeur» dont le ministère a reconnu l'échec mais sans bilan officiel. Ces emplois sont destinés aux étudiants inscrits en L2 ou L3, prioritairement boursiers, et se destinant aux métiers de l'enseignement. Les candidats sont recrutés dans les académies déficitaires (Amiens, Créteil, Guyane, Reims, Versailles).

Leur rémunération varie entre 902,96 € (pour un étudiant de moins de 21 ans en L2) et 1199,02 € (pour un étudiant de plus de 21 ans en L3), mais elle conduit à la perte du bénéfice des bourses et des droits afférents. Les EAP doivent deux demi-journées hebdomadaires de présence dans les écoles.

### Les L3 en alternance

L'académie de Guyane expérimente depuis la rentrée 2017, le dispositif « L3 en alternance ». Les étudiants en L3 en alternance sont, contre rémunération, en observation et en pratique accompagnée dans les classes, l'équivalent d'un tiers temps. Ils seront l'année suivante « M1 alternant ».

### Le M1 en alternance

Les académies de Créteil, Versailles, Amiens, Reims et Guyane expérimentent depuis un ou deux ans le dispositif « M1 en alternance ». Les étudiants en M1 en alternance ont la responsabilité d'une classe à tiers-temps, contre rémunération.

Ces dispositifs induisent tous une diminution du volume de formation universitaire due à une présence régulière en classe, ce qui est inacceptable.

## L'analyse du SNUipp-FSU

Pour le SNUipp-FSU, les dispositifs actuels et ceux tels qu'ils sont envisagés ne permettent ni de démocratiser l'accès au métier ni de s'attaquer à la crise de recrutement. Ils ne peuvent que dégrader les conditions d'études en diminuant les volumes de formation universitaire sans répondre aux exigences d'une réelle préprofessionnalisation.

### Une préprofessionnalisation bancaire

Dans ces dispositifs, seule la présence en établissement constitue la «préprofessionnalisation». Or l'alternance n'a pas de vertu en elle-même, c'est son articulation étroite avec la formation universitaire qui la rend vertueuse. Sans retour théorique et réflexif ; l'observation sur le terrain, la pratique accompagnée ou la responsabilité ne constituent pas une formation.

### Des étudiants précarisés

Nous sommes face à un développement des étudiants-salariés, dans le cas des AED par exemple. Le ministère persiste à refuser la mise en place d'une rémunération des étudiants **sans contrepartie de travail**. Pourtant toutes les études montrent l'impact négatif du salariat étudiant sur la réussite des études.

### **Des horaires universitaires amputés**

Soumettre des étudiants à une contrainte de travail, c'est de fait, les soustraire à leurs études et diminuer leur temps de formation universitaire.

### **Le compagnonnage est inefficace**

Les étudiants alternants sont encadrés par des enseignants ayant *a minima* 3 ans d'ancienneté. Or le fait d'exercer le métier ne rend pas en soi capable de l'enseigner. Au final, ces dispositifs réduisent la formation à un mimétisme des gestes professionnels ce qui remet en cause le fait que les enseignants sont concepteurs de leur métier.



# Les propositions du SNUipp-FSU

## En matière de formation

L'école a besoin d'une réforme ambitieuse de la formation des enseignants.

Pour cela le SNUipp-FSU défend :

- des pré-recrutements dès la L1, rémunérés, permettant aux étudiants de se consacrer entièrement à leurs études,
- un concours, sous condition de licence, placé en fin de L3,
- 2 années pleines et entières de formation, sous statut de fonctionnaire stagiaire, reconnues par un master et cadrées nationalement,
- un temps de classe, pour les fonctionnaires stagiaires, ne dépassant pas 1/3 temps et progressif (observation, pratique accompagnée et responsabilité),
- une entrée progressive dans le métier (1<sup>ère</sup> année de titulaire à ½ temps en classe et 2<sup>ème</sup> année en formation continuée),
- l'amélioration du suivi et de l'accompagnement des fonctionnaires stagiaires et une meilleure intégration des maîtres formateurs dans la formation initiale.

## En matière de pré-recrutements

Pour le SNUipp-FSU, afin de **garantir un vivier suffisant, sécuriser les parcours** des étudiants et **démocratiser l'accès au métier**, il est urgent de mettre en place de véritables pré-recrutements intégrant des critères sociaux dès la L1 et à tous les niveaux du cursus universitaire.

Ils doivent être massifs, sans contrepartie de travail, ouvrir le droit à la retraite, être anticipés en fonction des besoins de chaque académie et garantir une rémunération suffisante pour poursuivre des études et préparer le concours.

Ces étudiants doivent donc être rémunérés pour suivre leurs études et aller en école dans le cadre de stages d'observation et de pratique accompagnée prévus dans les maquettes, en lien avec des enseignements théoriques et de réflexion sur les pratiques.

Leur statut doit garantir des conditions d'encadrement et de formation pour obtenir le diplôme requis au concours puis réussir le concours.

**Il en va de la qualité du service public d'éducation pour tous.**



TRES EFFEC  
 SITE CONDITI  
 IONS RÉUSSI  
 MÉTIER AIDE  
 DE MAITRES R  
 RÉUSSITE COM  
 S TEMPS INV  
 ER AUTREMEN  
 EFFECTIFS AID  
 TEMPS RÉU  
 SSITE CON  
 MÉTIER TEMP  
 AUTRE



DE **A** À **Z**,  
**REPRENONS LA MAIN**

**ENSEIGNER : UN MÉTIER QUI S'APPREND !**

